



ÉVITONS LA PROPAGATION

DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Conservatoire
d'espaces naturels
Normandie

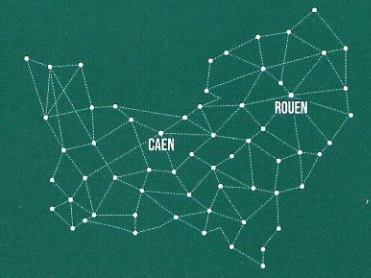


 **SOYONS VIGILANTS !**



ET EN NORMANDIE ?

LE PROGRAMME RÉGIONAL RELATIF AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VOUS ACCOMPAGNE !



Coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, ce programme régional propose un accompagnement technique aux collectivités et aux propriétaires privés dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Ce programme mobilise un réseau d'acteurs normands dans le cadre de la stratégie régionale relative aux EEE de Normandie 2018-2022.

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?

Une **ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE (EEE)**, auparavant appelée «espèce invasive», est une **espèce animale** ou **végétale introduite par l'Homme**, de manière fortuite ou volontaire, **en dehors de sa zone géographique d'origine**.

La prolifération de ces espèces **perturbe les écosystèmes, les habitats** ou les **espèces locales**. Ces espèces s'installent souvent suite à une perturbation et l'artificialisation des milieux ainsi qu'à l'absence de régulateurs naturels (climat, prédateurs, etc).

IMPACTS ÉCOLOGIQUES

3^e cause de perte de la biodiversité mondiale



Envahissement d'une mare par la Crassule de Helms



Le frelon asiatique peut contribuer à la diminution d'autres populations d'insectes

IMPACTS ÉCONOMIQUES

Dégradations des productions agricoles



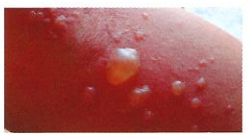
Invasion de renouée du Japon dans les parcelles agricoles



Propagation de buddleia du Père David le long des réseaux routiers

IMPACTS SANITAIRES

Transmission de maladies, brûlures



Brûlure par la berce du Caucase



Allergie très forte provoquée par le pollen d'Ambroisie à feuilles d'armoise

RÉGLEMENTATION

RAPPEL À LA RÉGLEMENTATION

L'Europe et la France légifèrent pour contenir ces propagations.

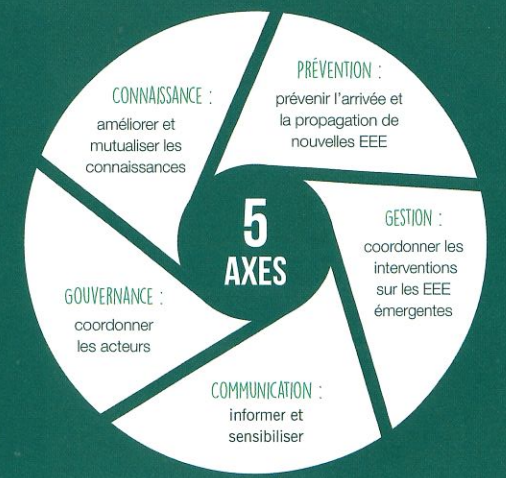
EN EUROPE

Règlement du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

EN FRANCE

- Arrêtés du 14 février 2018 et du 10 mars 2020 : interdiction d'introduction dans le milieu naturel, détention, transport, colportage, utilisation, échange, vente et achat de 47 espèces animales et de 36 espèces végétales.

- Note technique du 2 novembre 2018 sur la mise en œuvre des opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.



COLLECTIVITÉS, PARTICULIERS, ENTREPRISES, AGRICULTEURS,
VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR LES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ?

CONTACTEZ LA BRIGADE D'INTERVENTION

Mobilisable par tous et pour tous - Gestion manuelle d'espèces végétales - Organisation de chantiers bénévoles - Minimum 6 personnes à temps plein durant l'été - Formation technique aux acteurs locaux



UN CONSEIL ? DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

POUR EN SAVOIR PLUS : Infos pratiques, fiches espèces réglementation, vidéos, stratégie régionale...

Retrouvez tout le programme régional sur nos sites :

 PREEE-NORMANDIE.FR

 WWW.CEN-NORMANDIE.FR

 RUBRIQUE PROGRAMMES RÉGIONAUX

CHARLOTTE BOUIN  Calvados, Manche & Orne
06 31 14 29 94 - c.bouin@cen-normandie.fr

JEAN-FRANÇOIS DUBAUX  Eure & Seine-maritime
06 20 39 72 53 - dubaux.jf@cen-normandie.fr

Site de Rouen : 02 35 65 47 10 & Site de Caen : 02 31 53 01 05



Photo: en collaboration avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie © 2014 Météo France, CEN Normandie